



Direction Territoires Proximité Déchets Sécurité
Pôle Nantes Centralité (Site Chantenay)

Arrêté n° 2024-97

Arrêté relatif à la nomination d'un Commissaire-Enquêteur pour l'enquête publique de déclassement de la parcelle cadastrée section DS numéro 37 - rue Léon Buerne et rue Georges Chartrin à Nantes (44200)

Arrêté

La Présidente,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2020-32 du 17 juillet 2020 portant délégation du Conseil Communautaire au Président et aux Vice-Présidents pour prendre toute décision concernant la préparation et les demandes d'ouverture d'enquêtes publiques,

Vu la délibération n° 2024-54 du 14 octobre 2024 portant délégation du Président aux Vice-Présidents,

Vu les articles L.141-3 et R.141-4 à R.141-10 du Code de la voirie routière régissant les enquêtes relatives au déclassement,

Vu les articles L.134-1, L.134-2 et R.134-3 à R.134-30 du Code des relations entre le public et l'administration,

Vu l'article L.123-4 du Code de l'environnement et la liste départementale des commissaires enquêteurs au titre de l'année 2024,

Considérant que dans le cadre de l'extension du stationnement payant sur le secteur Beaulieu 1 et Martyrs Nantais 1, une concertation a été engagée avec la copropriété NAMET H et I pour redéfinir l'offre de stationnement afin de donner une meilleure visibilité sur site.

Considérant l'accord des copropriétaires suivant assemblée générale du 24 juin 2020, sur le principe d'un échange sans soulte portant sur, d'une part, la parcelle cadastrée section DS numéro 36 (représentant 21 places de stationnement) rue Léon Buerne au profit de Nantes Métropole, d'autre part, la parcelle cadastrée section DS numéro 37 (représentant 22 places de stationnement) rue Léon Buerne et Georges Chartrin au profit de la copropriété dénommée NAMET H et I.

Considérant que l'emprise de stationnement reposant sur la parcelle cadastrée section DS numéro 37 appartenant à Nantes Métropole doit faire l'objet d'un déclassement préalablement à la signature de l'acte d'échange.

Considérant la nécessité de conduire une enquête publique préalable au déclassement.

Arrête

Article 1. Monsieur Jean-François METAYER, Ingénieur urbaniste – retraité, est désigné en qualité de Commissaire-Enquêteur pour l'enquête publique ci-dessus visée,

Article 2. Pour les besoins de l'enquête publique, le Commissaire-Enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

Article 3. Le présent arrêté sera notifié à Monsieur Jean-François METAYER.

Fait à Nantes, le **28 NOV. 2024**

Pour la Présidente
Le vice-président délégué

mis en ligne le :

29 NOV. 2024

Michel LUCAS